

➤ RETRAITS D'HOMOLOGATION



Cultures concernées : canne à sucre, maïs, maïs doux



Cultures concernées : maïs, maïs doux

➤ MODIFICATION D'HOMOLOGATION ET RETRAITS D'USAGES



Cultures concernées : ananas, canne à sucre, haricots verts, flageolets, pois mange-tout, porte-graines de coloquintes, courgettes et potirons, soja, maïs, tournesol

RETRAITS D'HOMOLOGATION



Herbicide contenant 400 g/l S-métolachlore + 40 g/l mésotrione + 20 g/l bénomaxacor
(AMM n°2060088)

Nous vous informons du retrait d'AMM de notre formulation CAMIX et ses seconds noms : CALIBRA & DOMANIS.

Les usages retirés sont les suivants :

Usages Retirés	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
13205901 Canne à sucre* Désherbage	3,75 L/ha	1/an	100 jours	6 mois	18 mois
16665901 Maïs doux* Désherbage	3,75 L/ha	1/an	60 jours	6 mois	18 mois
15555901 Maïs* Désherbage	2,5 L/ha	1/an	90 jours	6 mois	18 mois

Des délais de grâce ont été accordés :

Date de retrait d'AMM	20/04/2023
Délai de grâce pour la vente et la distribution	20/10/2023
Délai de grâce pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	20/10/2024

Pour les saisons 2023/2024 (pendant le délai de grâce) les conditions d'homologation et recommandations actuelles d'utilisation restent inchangées.

Au 21/10/2024, les herbicides CAMIX, CALIBRA et DOMANIS deviendront PPNU (Produit Phytosanitaire Non Utilisable).



Herbicide contenant 915 g/l S-métolachlore + 45 g/l bénoxacor
(AMM n°9800259)

Nous vous informons du retrait d'AMM de notre formulation DUAL GOLD SAFENEUR et de son second nom : ALISEO GOLD SAFENEUR.

Les usages retirés sont les suivants :

Usages Retirés	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
16665901 Maïs doux*Désherbage	2,1 L/ha	1/an	60 jours	6 mois	18 mois
15555901 Maïs*Désherbage	1,09 L/ha	1/an	90 jours	6 mois	18 mois

Des délais de grâce ont été accordés :

Date de retrait d'AMM	20/04/2023
Délai de grâce pour la vente et la distribution	20/10/2023
Délai de grâce pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	20/10/2024

Pour les saisons 2023/2024 (pendant le délai de grâce) les conditions d'homologation et recommandations actuelles d'utilisation restent inchangées.

Au 21/10/2024, les herbicides DUAL GOLD SAFENEUR et ALISEO GOLD SAFENEUR deviendront PPNU (Produit Phytosanitaire Non Utilisable).

MODIFICATION D'HOMOLOGATION et RETRAITS D'USAGES



Herbicide contenant 960 g/l S-métolachlore (AMM n°9800182)

Nous vous informons de la modification d'AMM et du retrait de certains usages de notre formulation MERCANTOR GOLD et ses seconds noms : ELINA & LECAR. De part ces décisions, **seul l'usage « betteraves industrielles et fourragères » reste autorisé, sans modification selon les modalités suivantes :**

Cultures autorisées	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application BBCH	Délai avant récolte (jours)	Zone non traitée aquatique
15055911 Betterave industrielle et fourragère*Désherbage	0,6 L/ha	1/an	-	90 jours	20 mètres dont DVP 5 mètres

Pour les autres cultures, un retrait a été notifié. Les usages retirés sont précisés ci-dessous :

Usages Retirés	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
13055901 Ananas*Désherbage	2 L/ha	1/an	365 jours	6 mois	18 mois
13205901 Canne à sucre*Désherbage	2 L/ha	1/an	100 jours	6 mois	18 mois
16575901 Haricots et Pois écosés frais*Désherbage	1,4 L/ha	1/an	60 jours	6 mois	18 mois
00516094 Haricots et pois non écosés frais*Désherbage	1,4 L/ha	1/an	60 jours	6 mois	18 mois
15555901 Maïs*Désherbage	1,04 L/ha	1/an	90 jours	6 mois	18 mois
10995900 Porte graine*Désherbage	1,4 L/ha	1/an	N/A	6 mois	18 mois
15805901 Soja*Désherbage	1,04 L/ha	1/an	90 jours	6 mois	18 mois
15905901 Tournesol*Désherbage	1,04 L/ha	1/an	90 jours	6 mois	18 mois

Des délais de grâce ont été accordés :

Date de retrait d'AMM	20/04/2023
Délai de grâce pour la vente et la distribution	20/10/2023
Délai de grâce pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	20/10/2024

Pour les saisons 2023/2024 (pendant le délai de grâce) les conditions d'homologation et recommandations actuelles d'utilisation restent inchangées.

Les autres conditions d'emploi restent inchangées.

Délai accordé pour la vente et la distribution sous l'ancienne étiquette	20/10/2023
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks sous l'ancienne étiquette	20/10/2024

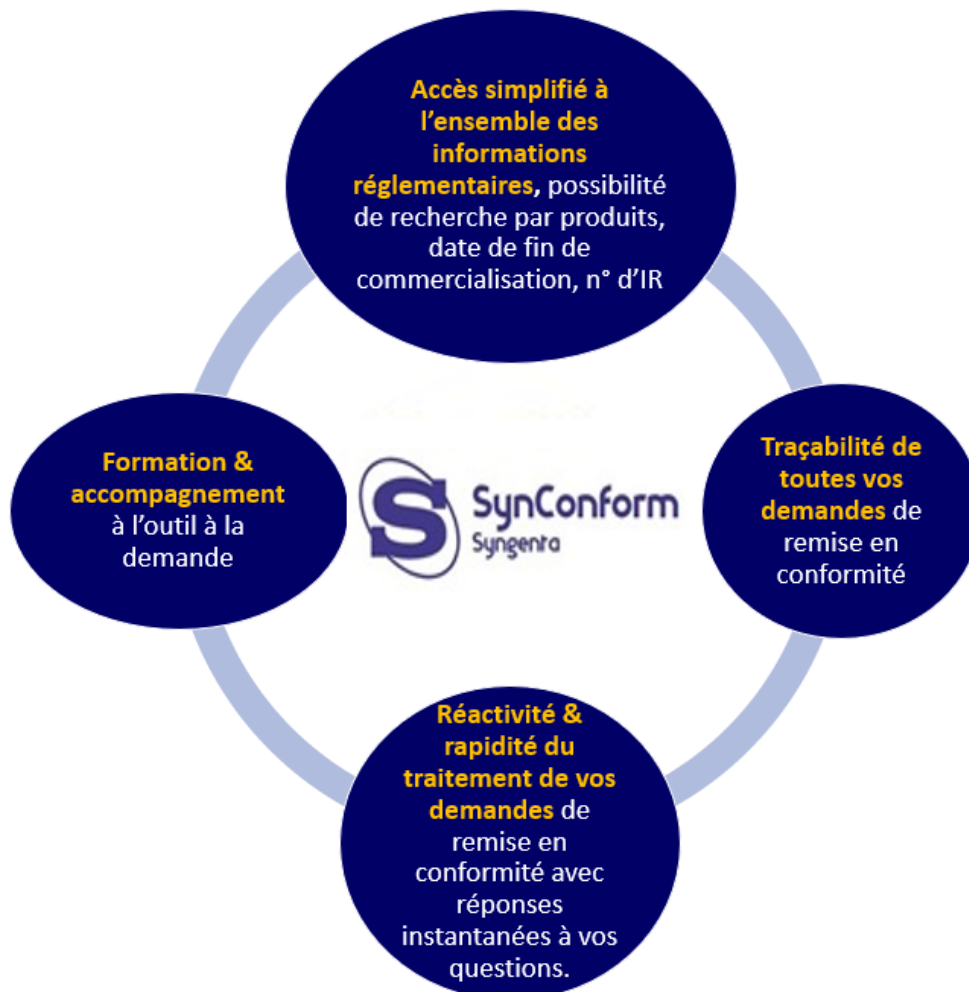
Nous vous rappelons qu'il vous appartient de retransmettre ces informations à vos clients.

Nos équipes régionales se tiennent naturellement à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Fiches de données de sécurité : www.quickfds.com
Base de données Produits phytosanitaires des professionnels : www.phytodata.com

Et pour suivre les informations réglementaires de nos produits mises à jour toutes les 24 h, rendez-vous sur www.syngenta.fr

Ainsi que notre outil SynConform mis à votre disposition :





Renseignements Techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min + prix appel

renseignements.techniques@syngenta.com

www.syngenta.fr

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832.
Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

CAMIX® - CALIBRA® - DOMANIS® - Attention - H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



AMM N° 2060088 - Composition : 20 g/l bénoxacor * + 400 g/l S-métolachlore * + 40 g/l mésotrione * - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines et les eaux de surface, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du S-métolachlore à une dose supérieure à 1000 g de substance active /ha/an sur « maïs » SPe2 Pour protéger les eaux de surface, ne pas appliquer ce produit sur parcelle drainée en période d'écoulement des drains SPe3 Pour protéger les eaux de surface, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « maïs »

DUAL GOLD® SAFENEUR® - ALISEO GOLD® SAFENEUR® - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



AMM N° 9800259 - Composition : 45 g/l bénoxacor * + 915 g/l S-métolachlore * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant les phases de mélange, chargement et l'application. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur « maïs doux ». SPe1 Pour protéger les eaux souterraines et les eaux de surface, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du S-métolachlore à une dose supérieure à 1000 g de substance active /ha/an sur « maïs » SPe2 Pour protéger les eaux de surface, ne pas appliquer ce produit sur parcelle drainée en période d'écoulement des drains SPe3 Pour protéger les eaux de surface, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « maïs »

MERCANTOR® GOLD - ELINA® - LECAR® - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



AMM N° 9800182 - Composition : 960 g/l S-métolachlore * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant les phases de mélange, chargement et l'application. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines et les eaux de surface, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du S-métolachlore à une dose supérieure à 1000 g de substance active /ha/an sur « maïs », « tournesol » et « soja ». SPe2 Pour protéger les eaux de surface, ne pas appliquer ce produit sur parcelle drainée en période d'écoulement des drains SPe3 Pour protéger les eaux de surface, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « maïs », « tournesol », « soja » et « betterave industrielle et fourragère ». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages « ananas », « canne à sucre », « haricots et pois écosés frais », « haricots et pois non écosés frais » et « porte graine ».

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr